L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

JOURS DE PUBLICATION DURANT L'ETE,
MARDI, JEUDI ET SAMEDI

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 13 JUIN 1837.

Les personnes suivantes on été élu samedi passé, directeurs de la compagnie du Canal du lac Borgne. Seraphin Cucullu, Henry Caleon, Thomas Duplessis, J. F. Pepin.

Espèces.—Le brick Carolina, de la Havane, a apporté $[illegible] en espèces, consignées à J. Prats & fils.

Les dates du Havre que nous avons reçues par la *malle Expresse* sont du 21 avril. Les nouvelles qui sont purement commerciales, annoncent que des arrivages considérables avaient occasionné une langueur générale dans le marché aux Cotons. Plusieurs maisons ont refusé d'accepter les traites qui accompagnent ces consignations, et les chargements ont été mis en possession de la Cour du Commerce.

Dans les Cafés, il ne s'y était vendu que 2,600 sacs Haïti à 55 à 56 1/2, et 2.3 du Havane de 71 1/4 à 72 1/2.

Les deux derniers malle expresse ne nous ayant rien apporté de plus récent d'Europe que ce que nous avons publié dans notre extra de samedi, nous reproduisons les mêmes nouvelles, n'ayant que [illegible] un petit nombre de ces extras.

A [illegible] de New York, dont nous avons déjà parlé, voici ce que [illegible]:

Le feu s'est déclaré à une heure et demie du matin, et l'on suppose qu'il a été mis à dessein. Le bâtiment [illegible] contenait des marchandises évaluées à un million [illegible] qui ont été entièrement consumées. On n'avait pas encore pu s'assurer du montant de toutes ces marchandises était assuré, mais il paraît que les compagnies d'assurance de New York en seront pour environ $100,000. Tandis qu'on [illegible] les pompiers cherchaient à arrêter le progrès des flammes, un pan de mur s'écroula et par la chûte un des compagnons, nommé Thomas Horton, fut tué, et un autre [illegible] grièvement blessé.

Extension accordée sur les Bonds de Douane.—Il paraît d'après une correspondance entre le solliciteur de la trésorerie et un comité de la chambre de commerce de New York, que l'on vient de prolonger jusqu'au [illegible] les bonds [illegible] de Douane, [illegible] que les termes qui avaient été précédemment accordés à 30, 60 et 90 jours [illegible] qui effectueront par quart tous les [illegible] sont dispensés de toute nouvelle [illegible].

Le navire [illegible], capitaine Swifer, est parti [illegible] pour ce port le 3 de ce mois.

[illegible] de Macon a été [illegible] 7 de ce mois. Afin de [illegible] leurs propriétés [illegible] de Messrs. John T. Powell, [illegible] de coton. [illegible]

[illegible] Philadelphie [illegible]

TEXAS

Les nouvelles d'Houston, le siège du gouvernement, vont jusqu'au 30 mai. Le congrès a [illegible] la Compagnie du [illegible] d'Aransas. [illegible]

[illegible] texiens [illegible] la république du Texas [illegible] sur un acte qui ne [illegible].

Il se peut que les sessions du congrès aient trop [illegible] afin de les [illegible].

Les officiers des différens corps composant l'armée texienne, réunis en assemblée, ont adopté des résolutions pour offrir des complimens de condoléance à la famille du colonel Teal et exprimer leur horreur de la manière dont il a été tué.

La [illegible] paraît dans la situation la plus florissante. Dans la nouvelle ville appelée Richmond, située sur la rive de Brasos, on a vendu dans une journée pour environ [illegible] cents pieds de propriétés [illegible]. Dix terrains, éloignés de 600 pieds de la rive, ont rapporté $5000, partie au comptant, partie à 12 mois de crédit. Déjà plusieurs améliorations sont [illegible] pour donner de la valeur à la nouvelle ville. [illegible] Houston et la construction d'un paquebot à vapeur capable de porter 40 passagers et 300 balles de coton, pour descendre jusqu'à l'embouchure de la rivière de Brasos.

Des Epidémies régnant sur les enfans

[illegible]

Croup gélatineuse [illegible]

[illegible]

NOUVELLES DU TEXAS.

La goëlette *Oscar*, arrivée ici en 4 jours de Galveston, a apporté la nouvelle que le brick mexicain *Phœnix* était arrivé à l'île de Galveston le 2 de ce mois, ayant été capturé par la goëlette texienne *Tom Toby*. Ce brick était chargé de sel. La goëlette était munie à la traversée d'un autre navire mexicain qu'on dit avoir une forte somme en espèces.

Le bateau à vapeur Claiborne, arrivé samedi, de Vicksburg, a reçu [illegible] 751 [illegible] de coton qui [illegible].

Marché monétaire à l'étranger et à l'intérieur.

Nos dates de Liverpool vont jusqu'au 25 avril. La [illegible] de l'émission des pounds par la banque des Etats-Unis a eu un effet favorable sur le commerce américain en Angleterre. Ces [illegible] sont considérés comme équivalents, sous le point de sécurité, au papier de la Banque d'Angleterre. [illegible] qu'elles se recevront couramment [illegible] recherchées. Reste à savoir l'effet que produira [illegible] la suspension de la Banque des Etats-Unis.

Nos dates de New York sont du 2 courant. La [illegible] de paiemens en espèces par les banques [illegible] ceux qui possèdent à l'option de cette mesure. Leur [illegible] nouvelle émission de papier, une expansion d'escomptes et la continuation des trafics d'actions et d'opérations spéculatives. Au lieu d'étendre leurs transactions, les banques ont été contraintes par l'opinion publique et pour leur propre préservation, de réduire leurs escomptes. Il paraît qu'il y a une aversion marquée dans quelques banques de New-York d'accepter les conditions de la loi [illegible]. Si elles continuent à refuser d'accepter, dans 90 jours leurs chartres seront confisquées; aussi, sont-elles en alerte et se préparent-elles à reprendre les paiemens en espèces aussitôt que possible.

Un journal rapporte que le 1er. de ce mois, $500,000 ont été embarqués pour l'Europe, et que 140,000 sou[illegible] ont été déclarées à la douane.

Les affaires au détail étaient actives à New York, et se faisaient généralement au comptant ou à des crédits courts.

PAR LA MALLE EXPRESSE.

NOUVELLES DE FRANCE.

La *Malle Expresse* arrivée samedi dernier, nous a apporté des nouvelles reçues à New York, par le *Charlemagne* et le *Pennsylvania*; le premier de ces deux navires nous fournit des dates du Havre du 17, et le second du 25 de Liverpool; nous donnons plus bas tout ce qui nous paraît le plus important. Les dates de Paris par le Pennsylvania, vont jusqu'au 22 avril.

Le ministère est enfin formé, la liste suivante des membres qui le compose a été officiellement publiée dans le Moniteur du 16 avril.

M. Barthe, garde des sceaux et ministre de la justice, en remplacement de M. Persil.

Le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur en remplacement de M. Gasparin.

M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique en remplacement de M. Guizot.

M. Lacave Laplagne, ministre des finances, en remplacement de M. Duchatel.

Messrs Martin (du Nord), Molé, Bernard et Rosamel conservent leurs places.

L'attention publique en France est portée principalement sur les affaires de Lyon, et sur la détresse qui règne parmi la classe ouvrière. Tous les journaux font plus ou moins de commentaires sur la situation déplorable des affaires, et laissent entrevoir que des troubles populaires sont inévitables. L'autorité prend des mesures pour les prévenir, renforçait tous les postes, augmentait les patrouilles, distribuait des cartouches, et approvisionnait les forts de provisions et de munitions.

La banque du Havre, dont le capital a été si promptement souscrit, n'attend plus que le consentement royal pour commencer ses opérations.

La demande du ministère français adressée aux chambres, pour l'apanage du duc de Nemours a été retirée, à la requête du duc et de son père.

Les préparatifs du mariage du Duc d'Orléans font de grands progrès; la chambre des députés avait adopté à une majorité de 254, la loi qui établit une allocation de 2,000,000 de francs par an, 1,000,000 pour des présents de noces, et 300,000 par an pour la princesse en cas de veuvage.

La détresse des classes ouvrières est toujours très grande en France.

Le procès de Meunier se poursuivait.

Les discussions générales sur les subsides demandés pour Alger dans la chambre des députés, ont été des plus remarquables par l'énergie avec laquelle M. Thiers a défendu la mesure proposée de retenir l'occupation française en Afrique des villes d'Alger, Oran et Bône, dont la possession assurait à la France la suprématie dans la Méditerranée, ce qui dans le cas d'une guerre lui donnerait un pouvoir et des avantages immenses.

Les avis de Constantinople, sous la date du 21 mars annoncent que la crise financière se faisait sentir d'une manière assez forte; une maison de Cabezza, qui faisait des affaires considérables avec la Perse, l'Arménie et les Indes vient de faillir. Plusieurs maisons européennes ont éprouvé par les relations d'affaires qui existaient, des pertes très majeures.

Les frontières nouvelles de la Grèce ne présentent aucun intérêt; le roi préside régulièrement le conseil d'Etat.

Des lettres d'Egypte annoncent la rupture des négociations entre Mahmoud et Mehemet Ali. Ce dernier s'étant refusé de se soumettre aux sacrifices qu'on lui a imposés par le sultan, comme condition de son indépendance. Le commissaire ottoman est parti du Caire très mécontent, et l'on prévoit à Alexandrie qu'une rupture entre la Porte et le vice-roi est maintenant plus positive que jamais. Mehemet Ali paraît lui même partager ces sentimens et ne néglige rien pour renforcer son armée dans la Syrie et augmenter ses munitions et approvisionnements de guerre.

Des nouvelles afft [illegible] avaient été reçues de la Roumélie. [illegible] un corps de 300 hommes, avec [illegible] encore occasionné des troubles sur la frontière de la Grèce et de la Turquie. Des troupes avaient été [illegible] par Emir Pacha pour disperser ces rebelles, le gouvernement grec prenait aussi des mesures semblables.

MM. Bell & Childs qui avaient pris une part si active dans l'affaire du Vixen, sont arrivés à Constantinople, où ils ont été reçus avec des marques de la plus haute distinction.

L'empereur Nicolas, devait faire une tournée en Pologne. Un changement devait s'opérer dans le corps diplomatique Russe; parmi d'autres, M. S[illegible], ministre actuel en Suède, devait être transféré à Munich et le baron Krudener devait le remplacer.

M. Potemkin devait quitter la Haye pour Naples, et le baron Maltitz, chargé d'affaires à Londres devait être envoyé comme ambassadeur en Hollande.

Les nouvelles d'Italie du 2 avril annoncent que les succès récens obtenus par don Carlos, avaient rétabli la confiance parmi tous ses partisans qui se trouvent à Rome, la plus part d'entre eux [illegible] braver tous les dangers pour combattre sous les bannières du prétendant; ceux qui ont de la fortune se sont imposés toutes espèces de privations et des sacrifices pour lui faire parvenir des fonds nécessaires pour soutenir les frais de la guerre.

Les nouvelles suivantes d'Espagne sont les seules qui nous paraissent intéressantes.

ESPAGNE.

Les dernières nouvelles de Bilbao annoncent que le général Espartero a donné des ordres pour la construction d'ouvrages considérables dans cette ville, et qu'aussitôt qu'ils seront terminés ce commandant se mettra en campagne et marchera à la tête de son armée sur la Navarre.

Les Carlistes continuent leurs préparatifs pour une expédition prochaine, ils ont donné des ordres pour la construction de ponts en cordes à Onate, et [illegible] [illegible] Eraso. [illegible] Carlistes [illegible] de Guipuscoa [illegible] de la Navarre, [illegible] de la Biscaie, deux d'Alava et deux de Guipuscoa.

SEPT JOURS PLUS RECENTS D'ANGLETERRE.

Le paquebot Pennsylvania a apporté des nouvelles de Liverpool du 25 avril [illegible] New York le 3 mai [illegible].

[illegible]

Nous croyons faire à nos lecteurs en leur donnant l'opinion de plusieurs journaux anglais sur la crise et les moyens d'y remédier.

London Morning Herald.—Sam di soir, 22 avril.—[illegible] commerce des Etats-Unis [illegible] de New York du 24 mars, [illegible] *l'Orpheus*, ayant fait voile de New York le 1 avril. Aucune lettre ne nous est encore parvenue [illegible] New York, à la Nouvelle Orléans et dans d'autres villes [illegible] $20,000,000. [illegible] Amérique.

[illegible]

[illegible] la Chine et les Indes Orientales, [illegible]

Les comptes du commerce se font sentir sur les manufactures. [illegible] dans la rue, sans emploi et sans pain.

La Bourse ne montre aucune activité. L'argent y est rare. Les consolidés restent stationnaires, avec tendance à la baisse, à 90 3/4 ou 7/8. La prime sur les bons de l'Echiquier est revenue à 41 et 43; sur les bons des Indes, à 40 à 42.

London Morning Chronicle.—Samedi soir, 22 avril.—Les lettres commerciales reçues à Liverpool ne nous annoncent aucune amélioration dans la situation des affaires. L'alarme s'est répandue dans New-York à tel point qu'il n'était pas possible de procurer de bonnes traites. Les paquebots des 24 et 25 n'ont apporté que des sommes peu considérables.

Nous croyons devoir faire ici l'observation qu'une opinion qui prend chaque jour plus de consistance [illegible] c'est qu'il vaut mieux faire arriver les choses le plutôt possible à ce point que l'on pourrait n'en pas douter, que les marchandises, ayant atteint le dernier degré de baisse, leur prix ne pourrait plus tomber. Cette opinion a été produite [illegible] les maisons qui ne peuvent résister à un choc ultérieur.

Liverpool Times, mardi, 25 avril.—Les difficultés qui pesent aujourd'hui sur le commerce peuvent être divisées en deux classes: celle qui naissent de la destruction du crédit; et celles produites par la baisse de tous les produits, surtout les cotons et le thé. Ces dernières difficultés, quoique la conséquence immédiate de la destruction du crédit, sont maintenant devenues une source d'embarras générale. [illegible] opération monétaire ont suffi pour déprécier de 35 à 40 pour cent la valeur du coton et d'autres produits [illegible]. L'abondance de l'argent doit, avec le temps, avoir un effet sur les prix des produits mais il est à craindre que cette réaction ne commence que lorsque la plupart des opérations faites [illegible] les prix étaient élevés sera entièrement terminée. Dans ce cas même, il ne nous reste qu'à souhaiter que les produits n'arrivent jamais de nouveau à des prix qu'il ne serait pas possible de maintenir.

Pendant la semaine dernière, il y a eu quelques faillites considérables, principalement parmi les acheteurs de cotons et d'autres produits étrangers. La perte dans la plupart des cas est énorme; et dans la situation actuelle du marché il n'y a aucune raison de croire qu'elle ait été diminuée d'une manière sensible, lors même que ces maisons auraient pu tenir plus longtems. Nous croyons que la plus grande nombre des faillites de la dernière quinzaine et même du mois qui vient [illegible] d'être [illegible] quelque temps, n'ont pas été suivies [illegible] qui sont détenteurs

de produits [illegible] échapper à la banqueroute en faisant le sacrifice entier de leur fortune, mais celles qui se trouvent [illegible] même situation sans avoir de fonds pour [illegible] leur position, devront [illegible] une dépréciation aussi considérable, à laquelle personne [illegible] opposer ni précision ni résistance.

L'état du marché monétaire, à Londres, s'est beaucoup amélioré, pendant toute la semaine dernière, l'argent était abondant et ne trouvait pas d'emploi. Les bons de la banque des Etats-Unis, apportés par les derniers paquebots, absorberont une grande partie du surplus. Ces bons portent 5 pour cent d'intérêt; et comme ils présentent une sécurité aussi bonne que la banque d'Angleterre elle même, ils seront achetés à Londres aussi promptement qu'on [illegible]. Les bonds de l'Echiquier, avec la [illegible] actuelle, ne donnent pas plus de 3 pour cent.

Les détails de l'arrangement fait par la banque des Etats-Unis pour venir au secours des négocians américains sont du plus grand intérêt pour nous. Cette substitution du crédit bien établi de la banque à celui des particuliers, à produit les meilleurs effets sur notre place. Ces remises [illegible] que des espèces. Si les directeurs de cette institution, que les partisans de Jackson ont [illegible], n'avaient pas adopté cette mesure, toutes les maisons qui doivent en Europe auraient eu à remettre des espèces ou à faire banqueroute. Sur [illegible], une seule peut être aurait rassemblé à temps l'or et l'argent qui lui étaient nécessaires pour faire face à ses paiemens, tandis que les neuf autres, également solvables, aurait fait faillite.

Les bons de la banque des Etats-Unis, apportés par les paquebots Shakespeare et Orphée, sont pour la plupart payables chez MM. Baring frères, à Londres. Une grande partie a été vendue aux maisons de banques de Liverpool, à raison de 96 liv. sterl. pour 100 liv., c'est à dire à leur valeur nominale, déduction faite de l'intérêt de cinq pour cent [illegible]. Achetés à 7 pour cent à New-York, vendus à Liverpool à 5 pour cent, ces bons forment un change à 112 liv. [illegible].

Il ne faut pas juger des conséquences de cet arrangement par les bienfaits immédiats qui en résultent aujourd'hui. En arrachant les négocians américains à la ruine, cette mesure sauvera des milliers d'ouvriers en Angleterre de la plus grande pauvreté. Si le Gouvernement des Etats Unis avait souffert la ruine complète [illegible] le marché le plus étendu pour les produits des manufactures anglaises. Notre nation commerciale eussent été entièrement rompues, les manufactures anglaises auraient reçu un coup dont elles n'auraient pu se relever de long temps. Cet arrangement nous assure donc un débouché et de l'emploi pour nos classes ouvrières.

A Manchester, la crise commence à produire des difficultés sérieuses. Pendant plusieurs jours la populace a parcouru les rues de la ville, demandant du pain aux boulangeries même dans les boutiques de [illegible]. Dans aucun cas, on ne leur a refusé.

—Nous lisons ce matin dans le *National*.

"La commission pour la souscription du monument à élever à la mémoire d'Armand Carrel a suspendu ses délibérations qu'elle a approuvée à [illegible] l'appui des souscriptions. Une pétition a été adressée au ministre de l'intérieur par la famille d'Armand Carrel, pour obtenir la translation à Rouen, lieu de naissance de notre illustre ami.

"Il a été répondu par M. le ministre de l'intérieur, qu'il regrettait de ne pouvoir personnellement accéder à cette demande, et qu'il y avait à [illegible]. Dans cette position, la commission, [illegible] de l'impossibilité où elle se trouve d'arrêter [illegible] par la famille d'Armand Carrel."

CHAMBRE DE COMMERCE.

Nouvelle Orléans, le 9 juin.

A l'Editeur de l'Abeille.

Monsieur,

Comme il est évident par les articles qui ont paru dans les colonnes de votre journal, que vous prenez beaucoup d'intérêt à tout ce qui tend à améliorer la navigation du Mississipi [illegible] le grand fleuve, je [illegible] du comité que j'ai l'honneur de présider, afin de l'insérer dans votre feuille, si vous le jugez nécessaire.

Je suis avec respect,
Monsieur,
Votre serviteur,
SAM. J. PETERS, président.

P. S. Je vous envoie aussi [illegible] commentaires que vous [illegible].

RAPPORT

Du comité de la Chambre de Commerce concernant l'amélioration de la navigation du fleuve Mississipi, &c.

Les membres du [illegible] comité qui avait été chargé du sujet d'améliorer la navigation à l'embouchure du fleuve Mississipi [illegible] respectueusement leur rapport [illegible].

[illegible]

Par la pièce la soi-disant se trouve le rapport officiel du département de la guerre, auquel le comité a donné la plus grande confiance en considération du mérite et des [illegible] l'officier du corps du génie qui l'avait rédigé, [illegible].

[illegible]

Les membres de votre comité pensent comme [illegible]

[illegible]

Le comité pense que les machines à draguer seules ne seraient pas d'un grand usage pour donner aux passes une profondeur permanente, [illegible].

Le rapport officiel dont nous avons déjà fait mention estime que quatre machines à draguer peuvent dans l'espace d'une année, donner au chenal une profondeur additionnelle de trois pieds et une longueur de 300 pieds et une longueur de 4000; ou pour mieux s'exprimer, qu'elles peuvent enlever une quantité de terre égale au produit cube de ces chiffres. Il faut observer que dans ce [illegible] pendant l'a[illegible] de la surface ordinaire du fleuve.

C'est un fait généralement admis que la passe du Sud-Ouest est la plus propre à la navigation des bâtimens d'un port considérable. La barre de cette passe est même immédiatement à son embouchure; la cause probable de sa formation est que le courant du fleuve, déjà affaibli par le grand nombre de petits bayous qui en détournent les eaux de chaque côté de la passe, se disperse en s'étendant au sud et à l'ouest, immédiatement à sa sortie de l'embouchure, et venant à ce qui contient avec les eaux du golfe, il n'a plus de force pour passer outre. Au moment même où il rencontre cette résistance, un dépôt se forme et de là l'origine des bas fonds à l'Ouest et de la barre au Sud. Aucune obstruction de ce genre n'existe dans les passes, ou même dans aucun endroit du fleuve, où le courant ne rencontre aucun obstacle et conserve toute sa rapidité. Il faut conclure delà que, si au lieu de laisser les eaux du fleuve se répandre au large, on pouvait les enfermer entre des bords artificiels jusqu'à l'endroit où la barre s'est formée, il y a tout lieu de croire que la force naturelle du courant la ferait bientôt disparaître.

Le comité pense que ces bords artificiels peuvent être construits de la manière indiquée par M. Albert Stein dans le mémoire qu'il a adressé à ce sujet à la Chambre du Commerce et qui se trouve parmi les pièces dont l'impression a été ordonnée. Ce serait au moyen de fascines de 12 pieds de longueur sur un pied de diamètre, faites de branchages fortement serrées [illegible]; placées en suivant autant que possible deux lignes parallèles, à partir des points qui forment l'embouchure de la passe du Sud Ouest jusqu'à la barre, en conservant entre elles toute la largeur du courant. Renfermé entre ces remparts, le courant pourrait avec toute sa force sur la barre, et il est [illegible] cela serait bientôt disparaître les bas fonds et [illegible] une profondeur suffisante en tout temps.

Il est à la connaissance de ceux même qui ne se sont jamais occupé de cette question, que l'eau du Mississipi tient en solution une grande quantité de terre. Les fascines dont on vient de parler, offrant à cette terre un point de repos, leurs intervalles en seront bientôt complètement remplis, ce qui en fera un rempart solide et compacte, présentant une surface de 15 à 20 pieds de largeur au-dessus des eaux et s'élargissant en talus au fond. C'est la manière de former une digue fortement consolidée est celle que l'on suit en Europe; elle offrirait ici la garantie d'une résistance bien supérieure à celle que peuvent opposer les bords du fleuve, qui ne sont formés que de terre d'alluvion. On trouve donc à ce moyen le mérite d'être corroboré par l'expérience, [illegible] moyen de maintenir le niveau [illegible] Rhin, où ces digues ont parfaitement résisté aux chocs des glaçons, après la débâcle, ce qui est peut-être la preuve la plus incontestable de leur force et de leur durée. On pourrait objecter à ce projet que lorsque la barre actuelle sera été balayée et déplacée, il s'en formera une autre un peu plus loin. S'il en était ainsi, ce ne pourrait arriver qu'après des années, puisqu'au delà de la barre actuelle, l'eau acquiert tout d'un coup une grande profondeur. D'ailleurs il n'y aurait dans ce cas d'autre travail à faire qu'à continuer les ouvrages jusqu'à la nouvelle barre, ce qui assurerait de nouveau un libre passage à la navigation pour un certain nombre d'années.

Il est facile de voir que si une nouvelle barre se forme [illegible] à l'extrémité des fascines, il n'en coûterait pas

beaucoup de les prolonger d'une courte distance; et dans le cas où elle se formerait au loin, la profondeur de l'eau est si grande que ce serait l'ouvrage de longues années que d'y [illegible] de sérieux obstacles à la navigation.

M. Stein, dans le Chambre du Commerce estime [illegible] apprécia les connaissances [illegible] totale à $300,000 et offre de passer un contrat pour l'exécution de son projet, s'engageant à donner et tout temps une profondeur de 20 pieds d'eau et à la garantir pendant l'espace de dix années pour cette somme. Les frais occasionnés par deux machines à draguer sont estimés à $10,000 pour la première année, y compris le prix d'achat des machines, etc. leur entretien est porté ensuite à 36,000 par an pour chacune d'elles.

Les frais du projet pour fermer les autres passes sont portés à $527,000, il faudrait y ajouter l'emploi d'une machine à draguer, dont l'entretien coûterait $100,000. Les dépenses d'un canal s'élèveraient au moins à 10 millions de piastres, lors même qu'il n'y aurait aucun doute sur la réussite de ce grand travail sans parler des frais annuels pour réparations, salaires, etc. Le projet de M. Stein a donc pour lui la grande recommandation de l'économie, d'abord pour la dépense première et ensuite parce qu'il n'exige ni réparations, ni employés. Ce travail est en outre le plus sûr, parce qu'il n'en peut résulter aucun mal pour la navigation, lors même que, contre toute attente, il ne produirait pas les bons résultats que l'on en espère. Une autre circonstance tout en faveur de ce projet, c'est que les bords du fleuve fournissent une quantité inépuisable de matériaux pour former les fascines, sans que le travail ni la dépense fussent considérables pour les couper et les transporter.

La dépense pour l'entretien annuel d'une seule machine à draguer excède l'intérêt de la somme que coûteraient les digues de fascines, formant un ouvrage permanent. L'intérêt annuel du canal, basé sur les devis les moins élevés, dépasse de beaucoup la dépense totale des digues de fascine.

Le comité annexe à rapport une petite carte de la passe du Sud-Ouest, qui indique les différents bayous, la situation exacte de la barre, etc. Les lignes en encre rouge désignent, quoique d'une manière imparfaite, les murs de fascines formant la passe d'eau des bancs jusqu'à leur entrée au peu plus loin que l'embouchure. Dans le cas où ce travail ne serait pas suffisant, on le prolongerait jusqu'aux lignes en encre jaune atteignant la barre même. Comme les travaux de ce genre commencent au rivage et sont poussés graduellement au loin, [illegible] à un point quelconque. Dans leur application au fleuve, il ne serait pas indispensable de les prolonger au delà du point où l'on serait assuré qu'ils auraient produit un effet sensible sur la profondeur, de l'eau à la barre.

Afin d'éclaircir ce qui pourrait offrir encore quelque doute, votre comité suppose que la profondeur de l'eau qui se jette dans le chenal à l'entrée de la passe du Sud Ouest, est de 50 pieds, la largeur du fleuve de 2,500; que tous les petits bayous sont [illegible], et les murs artificiels, de fascines, s'étendant depuis l'embouchure actuelle de la passe jusqu'à la barre. Il s'ensuit de là que le volume d'eau qui entre dans la passe, présente une surface de 2,500 pieds sur 50, doit se forcer un passage sur la barre, où l'espace n'a seulement que 2,500 pieds sur 12, il faut donc que le courant acquière une vitesse quatre fois plus grande, ce qui est plus que suffisant pour enlever la barre. Lors même que la profondeur de l'eau sur la barre serait portée à 25 pieds, la vitesse du courant devrait y être deux fois plus grande que dans la passe où la profondeur est de 50 pieds. Cette observation a donné au comité la conviction qu'il ne serait pas nécessaire de pousser les travaux beaucoup plus loin que l'embouchure de la passe, après avoir fermé tous les petits bayous, pour obtenir un succès complet. Le comité a [illegible] y voir tous les plans relatifs à la construction des ouvrages de fascines, l'examen n'a fait que confirmer l'opinion favorable que les membres avaient déjà conçue de ce travail.

Les considérations énoncées ainsi que les renseignements les plus précis sur la nature des difficultés et les projets soumis à la chambre de commerce, ont engagé le comité à se décider en faveur du plan présenté par M. Stein, comme réunissant au plus haut point les principales essentielles à la sûreté, la certitude et l'économie. Le comité croit devoir ajouter que, d'après son opinion, il est très probable que si les premiers travaux se bornent à fermer toutes les ouvertures du bayou de la passe du Sud Ouest et y construire, jusqu'à l'embouchure, la barre à son embouchure de 9 pieds de profondeur, [illegible] la ligne et d[illegible] que cette opération d'ouvrir un courant serait suffisant pour balayer la barre à sa profondeur ordinaire et on devrait continuer le prolongement des murs de fascines au delà de l'embouchure.

Le comité considère comme de la plus haute importance que la chambre de commerce agisse promptement sur cette question et recommande fortement la nomination d'un comité pour aller à Washington soumettre les vœux de la chambre au président et au secrétaire de la guerre, en les appuyant de tous les renseignements qui ont été rassemblés sur ce sujet. Un des principaux objets de cette députation serait d'obtenir l'allocation additionnelle des fonds nécessaires pour commencer les travaux.

La convocation du congrès, fixée au mois de septembre, est une circonstance très favorable et pour la demande qu'il faut adresser à ce corps et pour le départ du comité dont l'absence de cette ville serait sans inconvénient à cette époque.

Le comité croit devoir terminer ce rapport en déclarant que l'on trouvera ci-après de son adoption et [illegible] en mettant à la considération de la chambre les résolutions suivantes:

1o. Résolu que le projet présenté par M. Albert Stein pour améliorer la navigation de l'embouchure du Mississipi est entièrement approuvé par la chambre de commerce, et qu'il soit recommandé à la considération du gouvernement pour l'adopter et le faire exécuter.

2o. Résolu, Que les succès qu'ont invariablement couronné les efforts de Mr. Stein dans sa carrière d'ingénieur le rendent digne de la confiance publique et sont autant de preuves de la bonté de ses vues en général. Dans l'opinion de cette chambre, il serait l'homme qu'il conviendrait de choisir pour exécuter le projet qu'il a présenté, dans le cas où le congrès serait décidé pour ce mode d'opération.

3o. Résolu, Qu'un comité de trois membres soit nommé pour aller à Washington soumettre au gouvernement les vœux de la Chambre de Commerce, avec tous les renseignemens obtenus sur ce sujet, et pour presser l'adoption aussi que la mise à exécution immédiate du projet présenté par Mr. Stein.

4o. Résolu, Que la Chambre de Commerce considère l'usage des machines à draguer comme fort imparfait pour enlever temporairement les obstacles que la navigation rencontre à l'embouchure du fleuve et que la mesure [illegible] de la sanction de l'action [illegible] déployée par le département de la guerre, après l'avoir [illegible] du congrès, pour mettre à exécution ce projet [illegible] rapport du capitaine W. H. Chase, apporté au [illegible] l'usage immédiat.

Nouvelle Orléans, 5 juin 1837.

(Signé) SAMUEL J. PETERS, Président.
A. QUERTIER,
WILLIAM L. HODGE,
WILLIAM G. HEWES,
WILLIAM HOLMES,
H. C. CAMMACK,
JAMES DICK.

Nouvelle Orléans, 30 mai 1837.

Monsieur,

J'ai reçu communication de votre lettre. Vous me demandez [illegible] total des droits perçus par la Douane de cette ville, depuis l'établissement [illegible] Je ne [illegible] 1801 jusqu'en 1834. Depuis cette époque [illegible] $9,000 [illegible] $7,000 [illegible] $479,515 97 [illegible] $2,000 [illegible] de 31 ans. [illegible]

Vous excuserez le peu d'ordre qui règne dans ces détails. Agréez l'assurance de mon empressement à communiquer à la chambre que vous avez l'honneur de présider tous les renseignemens que je pourrai extraire des registres de la douane, sans manquer à mes devoirs ou nuire aux intérêts du gouvernement ni à ceux du commerce avec lesquels je suis identifié.

Votre très obéissant serviteur,
JAMES W. BREEDLOVE, Collecteur.
M. SAMUEL J. PETERS,
Président de la Chambre du Commerce.

Franklin, 3 juin.

BAYOU PIGEON.

Le capitaine Robert W. Curry, qui vient d'arriver du bayou Pigeon, nous informe que le grand *embarras* qui obstruait ce bayou a été entièrement chassé, et qu'une partie de la Grande Rivière est également nettoyée, ce bois morts qui encombraient ces cours d'eau sont maintenant amoncelés du côté de la Grande Rivière, et remplissent un espace qui se trouve entre le Bayou Pigeon et le Bayou Indigo. Il y a encore entre ces deux bayous un vide suffisant pour cent ur[illegible] un mille de l'embarras de la Grande Rivière, au dessus de l'embouchure du Bayou Pigeon. Le capitaine Mayo, qui est chargé de diriger ces travaux, met la plus grande confiance dans l'entière réussite de cette entreprise. Le capitaine Curry, ainsi que le capitaine Mayo, sont d'opinion que le bateau à vapeur *Two Friends* s'il se hasarderait à faire un tel voyage, pourrait facilement passer à travers les débris de l'embarras, et monter les eaux jusqu'au moulin à scie, à l'embouchure du Bayou Sorrel; mais on suppose qu'il serait plus prudent d'attendre encore quelque temps. Ces messieurs nous assurent que la raison pour laquelle ces travaux n'ont pas été plus avancés pendant cette saison est le manque de moyens nécessaires pour se procurer des hommes; mais, comme on [illegible], les eaux continuent à monter, on peut s'attendre à ce que la navigation de ces Bayous sera beaucoup améliorée avant le 1er juillet prochain, époque à laquelle l'ouvrage aurait dû être achevé.

La personne qui a pris sans autorisation DEUX VOLUMES DES LIASSES DE L'ABEILLE, est priée de les rapporter immédiatement afin de s'éviter les désagrémens que mérite une semblable indiscrétion.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $10 par baril; d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 12 du courant, 31 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 25 pour cent en sus, c'est à dire 38 3/4 onces.

Le 10 juin, 1837.
10 juin. DENIS PRIEUR, maire.

Compagnie du Chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

AVIS.—A tendu que l'on a quelque doute sur l'objet de l'assemblée des actionnaires de cette compagnie qui doit avoir lieu lundi 15 du courant, je suis autorisé de leur annoncer, que cette assemblée n'est convoquée qu'en vertu de la 10ème section de l'acte original qui incorpore la compagnie du Chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton, approuvé le 9 février 1833, faisant un devoir au président et aux directeurs du cette corporation d'exhiber annuellement aux actionnaires qui seront convoqués pour cet objet, un état correct des affaires de cette corporation.

JOHN NICHOLSON,
10 juin. Caissier.

SUCCESSION DE MICHALES.
Vente par le Régistre des testaments.

LE jeudi vingt-quatre juin mil huit cent trente sept, à quatre heures après midi, à Milneburg, [illegible] Columbus, à peu de distance du Rail Road Pontchartrain. En vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du huit juin 1837.—J'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de H[illegible] Michales, décédé, les effets mobiliers dépendant de sa succession, consistant en liqueurs [illegible].

Conditions comptant.

[illegible] F. C. DUPLESSIS,
13 juin. Régistre des Testaments.

Variétés.

LA NORMA.

Ombra del Bellini.

L'ombre d'Herold était à peine [illegible] tombe qu'[illegible] entrouvrir pour une autre gloire, à peine éclose. Bellini mourait comme Herold, comme Pergolèse, comme Raphael, comme tant d'autres enfin, après son chef-d'œuvre: les parisiens avaient dit le chant du cygne du jeune artiste. Il me souvient que des bruits étranges circulèrent alors: à les croire, Bellini [illegible] victime de son propre génie: la lame avait usé le fourreau, disait-on, l'âme avait rué le corps; ces bruits étaient plus poétiques que vrais. L'auteur de la *Norma* et des *Puritains* était un jeune homme insouciant et rieur, ayant du génie par hasard et à ses heures. La gloire, cette maîtresse homicide qui tue les plus forts, et dont les caresses sont souvent mortelles avait toujours été pour lui douce et facile; elle semblait sourire après lui, parce que lui même jouait avec elle en amant peu soucieux et volage. Chez Bellini l'homme dominait l'auteur. Le poète qui avait prêté de si sombres accents aux fureurs de Norme, était un dandy du boulevard de Gand, Lord Byron estimait davantage la blancheur féminine de ses mains, ou son talent de nageur, que la plus sublime des strophes de *Child-Harold*. Il en était ainsi de Bellini qui souvent se montra plus fier de la coupe de son habit, que de la facture d'une cavatine. Pauvre Bellini! la mort vint dans le printems, à vingt-huit ans à peine, jeune, brillant, aimé, trop aimé peut-être pour son malheur! et alors qu'il menaçait dans l'avenir, la gloire de Rossini d'une gloire rivale! Il mourut tendant une main à Herold et l'autre main à Malibran. Ce fut pour tous un triste jour car Bellini n'eut jamais de la célébrité que ce qu'elle a de doux et d'enivrant; sa couronne à lui ne fut point d'épines. Parmi beaucoup d'amis il ne trouva point un envieux; chacun prenait soin de sa gloire comme la sienne propre, et lui seul en faisait bon marché. Véritable enfant de génie, la naïveté était sa grande vertu comme aussi son grand défaut. Il lui a dû ses plus belles inspirations. La *Norma*, que nous admirons moins que les Puritains, tout en l'aimant davantage, est surtout une création sublime dans sa simplicité; ainsi que les chefs d'œuvre dignes de ce nom elle ne s'adresse pas seulement aux hommes spéciaux, mais encore à tous ceux qui savent comprendre et sentir; c'est une erreur trop commune que de croire qu'un musicien seul est apte à juger une œuvre musicale. En musique, comme la poésie dont elle est la sœur jumelle, [illegible] les passions et les [illegible] qui sont de notre domaine à tous. La mission de l'artiste n'est point d'aligner [illegible] des mots bout à bout, s'il est écrivain; de ménager des couleurs s'il est peintre; ou enfin d'entasser notes sur notes, s'il est musicien. La technicisme n'est que le moyen de l'art, il n'en est pas le but. Le but, c'est la vérité et dans l'œuvre de l'artiste elle n'apparaît point claire comme le soleil, il y a la preuve de faiblesse et non de force; rien n'est moins complexe, dans ses résultats du moins, que la musique de Bellini, rien de plus simple et de plus énergique à la fois cependant. Si Bellini est moins riche, moins éclatant, moins fougueux que Rossini, il est souvent plus vrai et plus sensé. Dans ses opéras vous ne trouverez point sans doute ces myriades étincelantes de gammes, ces flots d'harmonie, sous lesquels Rossini semble vouloir parfois submerger ses auditeurs éblouis autant qu'émerveillés, mais en revanche l'entier des [illegible] de l'expression ne lui font jamais de défaut; jamais dans ses œuvres le fond n'est sacrifié à la forme; il n'équilibre pas car la grâce, comme il monstre et paraît aussi sobre d'ornemens inutiles, que l'autre en est prodigue.

La Norma, il faut l'avouer a été exécutée d'une manière vraiment remarquable. Madame Pantanelli surtout a eu de belles inspirations dans le rôle de Norma; on pourrait lui reprocher sans doute quelques roulades hors de propos, quelques tours de force qui n'étaient pas plus dans son rôle que dans la pensée de Bellini, mais il faut bien les lui pardonner. Il y a longtems déjà, que la sensibilité est réputée de mauvais goût. Sa grande scène avec Pollion (Cerroni) au dernier acte a été jouée et chantée d'une manière remarquable. Madame Pantanelli excelle à rendre les sentiments de la colère et de l'indignation. Sa voix s'anime, son regard étincelle, alors elle n'est plus seulement une chanteuse de salon plus ou moins habile, mais une cantatrice inspirée, prêtant à sa voix les accents de la douleur et de la jalousie.

Candi qui était chargé du rôle du grand prêtre des Druides, Oroveso, est à la fois un acteur et un chanteur distingué. En somme, la Norma a obtenu un grand succès et c'était justice. Aussi y aura t-il foule ce soir au Théâtre d'Orléans, pour voir Mde. Pantanelli dans Semiramide.

Pointe aux Herbes, ce 25 sept. 1836.

Monsieur l'Editeur de l'Abeille

Monsieur,

Je crois vous avoir promis dans ma lettre du 22 du courant, de vous envoyer un commentaire sur les deux chefs d'œuvre dont je vous ai parlé et que mon admiration profonde m'avait empêché de faire au moment que je vous écrivis. Ce travail tout [illegible], Monsieur, ne me décourage pas, car on m'eut toujours, depuis j'écrit la sagacité de la Cour. C'est vous et le [illegible] que j'ai [illegible] d'accorder ma lyre à la hauteur du sujet qui m'occupe.

Commençons par *Long-Champs*. [illegible] ce premier sujet, car vous savez que c'est lui le premier qui me tomba sous les yeux. [illegible]

[illegible]

Cette pièce admirable qui semble une futilité bien légère, [illegible] la plus grave leçons de [illegible].

[illegible] *Long Champs* [illegible]

[illegible] *le petit gueux*. [illegible]

Fénelon qui a donné l'essor du genre romantique et qu'on peut justement appeler le père de la nouvelle école, et tous les auteurs qui sont venus après lui et qui l'ont imité, n'offrent dans aucun de leurs ouvrages, la grandeur, le mieux, l'élégance, le touchant, le tendre et le sublime renfermés seulement dans les trois ou quatre pages écrites par le *petit gueux* et qui forment l'article intitulé *Long Champs*. Les hommes seront longtems à comprendre comment quatre pages écrites dans moins d'une heure, ont pu effacer la gloire de près d'un siècle de veilles. Telle est cependant la cruelle position où *Long-Champs* a mis un siècle de littérature. Combien de tems a-t-il fallu à Napoléon pour mériter le nom de génie du monde? Le tems de la pensée. Voici mon problème expliqué. Le même siècle a vu naître deux géants, dont l'un avait rêvé la conquête du monde et l'autre celle de toute la gloire littéraire. L'un et l'autre ont réussi. Le premier n'a pu supporter les coups nombreux pesants a[illegible] mesures sur sa tête de fer, et a été mourir en demi-dieu sur une île Africaine. Sa gloire est remplie. Le second jouit tranquillement, rue de Chartres, encoignure St. Louis, au dessus de l'encan de Monsieur Le Carpentier, dans une petite chambre, sur sa petite chaise, au milieu de ses lauriers, de la renommée colossale, que *Long Champs* et le *suicide* lui ont acquise. Sa gloire n'est pas finie. Dans ce parallèle, Monsieur, les hommes comprendront facilement ce qu'ils avaient pris pour une énigme.

Mes observations ne seront pas longues sur le *suicide*; je ne parle qu'avec effroi d'un sujet qui me fait frémir et je dois avouer, Monsieur, que le sublime de ce morceau ne peut être compris que de ceux qui entendent le langage des Dieux; je m'abstiendrai par raison de mes forces et m'en suis pas sûr, car la partie matérielle de cet écrit m'a tellement ému, que je n'ai pu saisir que quelques rayons du feu céleste dont il est animé. L'exemple de Prométhée me rend très-circonspect. Je devrais cependant n'avoir aucune crainte; mais comment ôter aux hommes leur amour-propre; il y en a partout même chez les ermites. Dans tous les cas, Monsieur, le plus bel éloge que je puisse faire du *suicide* est d'avouer qu'il m'a inspiré la plus grande horreur pour ce genre de mort. J'engagerai tous mes concitoyens à l'apprendre par cœur (la pièce s'entend) et les professeurs de rhétorique à en faire le thème de leurs élèves.

Si je ne tenais aussi fortement, Monsieur, au pacte que j'ai contracté avec l'Eternel, de finir mes jours dans la solitude la plus retirée, je me serais empressé de venir faire à l'auteur du *suicide* un acte de condoléance, sur la perte de son ami M. Armand Carrel. Je m'en veux, sans doute, Monsieur, de ne pouvoir remplir ce besoin de mon cœur; mais, vous qui êtes dans le monde, et même qui avez le bonheur d'être le voisin de cet illustre *petit gueux*, soyez, je vous prie, mon interprète auprès de lui; assurez le bien de toute la douleur que j'ai ressentie en apprenant la mort d'un jeune homme qu'il avait formé et qui déjà marchait sur ses traces.

Ne soyez pas étonné de ma connaissance sur cette particularité; je le tiens du voyageur à qui j'ai donné l'hospitalité; il m'a conté tout au long l'histoire du *petit gueux*. Carrel, m'a-t-il dit, était l'ami intime du *petit gueux*, ils étaient comme les deux doigts de la main; ils s'aimaient comme des frères. Tous les grands hommes ne le sont ils pas? A Mlle, on apprenant la mort de Patrick, [illegible] a été si pas [illegible] de douleur [illegible] il ne reste plus qu'à mourir! Faisons-moi l'amitié, Monsieur, de me dire si le *petit gueux* a en la même pensée. S'il l'a eue et qu'il la réalise je m'écrirai: meurs heureux et tranquille, illustre auteur! [illegible] *Long Champs* [illegible]

Adieu, Monsieur, je suis fâché de vous occuper si longtems. *L'Ermite de la Pointe aux Herbes.*

50 [illegible] de la Malvoisie, [illegible] LEBLANC & HAYDEL, [illegible]

DERNIERES DATES:

Boston	3 juin	Tampico	21 mai
New York	4 juin	Mexico	5 mai
Philadelphie	4 juin	Londres	24 avril
Baltimore	6 juin	Liverpool	25 avril
Washington	30 mai	Paris	22 avril
Charleston	8 juin	Havre	21 avril
Havane	20 mai	Bordeaux	12 avril

COMMERCIAL.

VENTES DE COTON HIER.

60 balles Mississipi,			11
46	do	do prix inconnu	
25	do	do	9 1/2
28	do	do	10 1/2
194	do	Louisiane	9 1/2
191	do	Alabama	8
20	do	Mobile	9 1/2
498			

New York, 3 juin 1837.

VENTE D'ACTIONS.

50 actions Banque des Etats Unis,		108
24 do do des Artisans,		87
20 do do do do	"	[illegible]
20 do do do do	"	[illegible]
25 do do do do	"	[illegible]

Nashville, 27 mai.

La rivière, depuis notre dernier, a éprouvé une crue partielle, mais pas de nature à offrir aucun aux grands bateaux Le Cuba est arrivé de Louisville, mercredi, sa cargaison se compose de marchandises sèches. Une partie de la cargaison de la Constellation, de la Nlle-Orléans, nous est parvenue par des bateaux [illegible].

Les affaires ont perdu de leur activité, la demande pour les comestibles ayant en quelque à [illegible]. Les transactions dans les marchandises sèches sont on ne peut plus languissantes.

Le marché monétaire ne s'est pas encore amélioré, mais comme la suspension de paiement des banques en général les mettra toutes sur le même pied, leur marche sera probablement plus régulière dans quelques semaines, et le taux du change sera plus certain. Des actions de la Banque des Etats Unis ont été vendues, il y a quelques jours, à 10 pour cent de prim en monnaie courante, mais les détenteurs de fonds de ce genre, semblent désireux de les convertir en argent, qui actuellement, ne peut s'obtenir en fortes sommes à quel que terme que ce puisse être.

COTON—Existence au 10 octob. dern.		781
Arrivé cette semaine	50	
Antérieurement	25,789	25,819
		26,590
Exporté cette semaine	438	
Antérieurement	17,660	18,098
Laissant les existences en magasin, de		8,851

Pas d'opérations, cette semaine, excepté la vente en magasin de quelques balles pour la consommation du Kentucky. La demande pour la rivière Ohio a été remplie, pour toute la saison peut-être, et rien ne pourra engager les acheteurs à excéder 7 cents pour les plus beaux lots. Nous ne rapportons pour les trois dernières semaines que parceque nous sommes tenus de le faire; toutefois, nous dirons que les détenteurs refusent de vendre et ne le font que quand ils en sont forcés par les engagements qu'ils ont à remplir.

Sucre—Pas de changement dans le sucre brun ni dans le sucre en pains. Le prix du Havane blanc a tombé à 14 cents. Nous annonçons un arrivage de 50 caisses.

Café—Un lot de 50 sac. Havane prime vert arrivé cette semaine se maintient à 16 cts.

Mélasse—Quoique l'article ait baissé à la N. Orléans, le prix antérieur (50 cts) se maintient ici. 200 barils ont été reçus par la Constellation.

Maquereaux—No. 1 frais, $16; No. 2 $15, et No. 3 $13.

Provisions—Sont toujours à des prix très élevés; toutefois, nous notons une baisse dans quelques articles de ce genre. Le jambon a baissé. Epaules et côtés 7 à 8 cents, et 8 à 10 cents pour jambon. Graisse 8 à 10 cents. Farine de maïs 62 cents le boisseau. Maïs en quantités limitées, 2 50 par baril. Farine, rare, 4 75 à 5 les 100 livres. Il n'y pas un baril de Ohio superfin sur le marché. Beurre 12 1/2 à 25 cts.

Augusta, 9 juin 1837.

COTON—Jeudi et vendredi, la demande qui s'est faite pour remplir des ordres, a été très bonne pour le coton; mais depuis cette époque le marché est redevenu calme, et la seule achats qui ont lieu, se font par les marchands, et par ceux qui ont des remises à faire au Nord. Cet article se vend de 6 à 9 1/2 cents, mais principalement de 7 à 8 1/2 cents. Dans la semaine rapportera un dit ou 10 cents; mais comme il n'y a pas eu de cet qualité offerte, nous continuerons à coter cet article de 6 à 9 1/2.—Demande limitée.

(Extrait du Boston Daily Advertiser.)

Banques de la ville de Boston.—Nous publions plus bas un extrait de la situation comparative des banques sociétaires de la ville aux 20 et 27 courant; on verra qu'il n'y a pas eu de diminution mais une légère augmentation de leurs espèces, un petite augmentation dans les prêts et le montant des dépôts, et dans leur circulation. Nous sommes informés que quoiqu'il y ait peu de changement dans la situation des banques, la pression de l'argent sont beaucoup moindre que de coutume.

PAR AUTORITE

du comité permanent du bureau des commissaires des banques sociétaires de Boston.

Situation des banques de Boston, excepté la banque de Massachusetts, à la clôture des affaires, le 20 mai 1837, conformément aux retours faits au comité permanent.

Capital,	$20,700,000 00
Circulation, après avoir déduit les billets des autres banques,	1,808,466 00
Dépôts individuels,	4,665,249 30
Espèces,	934,845 65
Prêts,	33,619,122 29

Situation des mêmes banques, à la clôture des affaires le 27 mai.

Capital,	$20,700,000 00
Circulation, après avoir déduit le montant des billets des autres banques,	1,867,051 00
Dépôts individuels,	4,977,491 51
Espèces,	962,275 83
Prêts,	33,814,657 81

THOMAS DROWN, Secrétaire.

Havre, 19 avril.

Ventes de coton—127 balles Louisiane 105; 34 do. 105, 33 do 94, 45 do 94, 20 balles Floride 110; 87 b. Mobile 103; 11 balles Pernambuco 170.

Ventes du [illegible] 830 balles Georgie 105, 25 balles Louisiane 90; 12 do 95 1/2.

HAVRE, 17 avril.

COTON—Les ventes d'hier se sont élevées à 546 balles, savoir:

345 balles Louisiane à 121f; 30 do 103 30c; 60 Alabama, 94; 16 do do 110; 89 do 103; 100 do 100.

CAFE—573 sacs de Porto Rico ont été vendus à 7[illegible] à 210 sacs de R[illegible] ont été vendus à 73c 25 sacs Bahia à 80c; 10 do 75c.

SUCRE—67 [illegible] sucre brun ont été vendus [illegible] 81 50 [illegible] 60f; 30 do 63f 50c; 25 do 55f 25c; 30 do 55, 75 [illegible].

Correspondance du Journal du Commerce.

Liverpool, 25 avril.

Hier notre marché au coton s'est amélioré, en raison des retours considérables venant des Etats-Unis en bons de la banque. Les demandes de coton ont été actives, et 4 000 balles des qualités ordinaires et bonnes, ont été vendues avec une légère hausse.

Liverpool, 25 avril.

Hier les faires ont été plus animés qu'elles ne l'avaient été depuis long temps. La nouvelle de Londres qu'on est arrivé ce jour, est attendue avec anxiété parce que l'on doit les paquebots. Nous n'avons aucun doute que nos arrangements [illegible] maintenir le crédit à Londres avec la même faveur qu'ici. Et nous espérons que le banque vous recevrez la nouvelle [illegible] la banque d'Angleterre à la banque des Etats-Unis, aura [illegible] la confiance et le bon ordre ne se rétablissent.

Hier a été le meilleur jour pour le coton que nous ayons eu depuis plusieurs semaines. Les ventes se sont élevées à 4000 balles avec une hausse 1/8 par livre. Et les affaires en général se sont beaucoup améliorées.

Théatre d'Orleans.

OPERA ITALIEN

Aujourd'hui mardi 13 juin,

On représentera la célèbre opéra de Rossini, intitulé

LA SEMIRAMIDE,

dans lequel apparaîtront Mad. PANTANELLI et M. FORNASARI.

DISTRIBUTION.

Semiramide,	Signora Marrozzi.
Arsace, commandant de l'armée,	Signora Pantanelli.
Assur, prince du sang de Belus,	Signor Fornasari.
Idreno, Roi d'Egypte,	Badiali.
Azzema, princesse du sang de Belus,	Elisa Rossi.
Oroe, Grand prêtre,	Signor Candi.
Mitrane, officier des gardes,	Martinelli.
Le Spectre de Ninos,	Grandi.

Chœurs, &c., &c., &c.,

On commencera à 7 1/2 heures précises.

NOTA.—Pour éviter des retards à la porte l'administration espère que Mrs les abonnés voudront bien faire prendre leurs billets au bureau du contrôleur, avant 3 heures les jours de spectacle.

J. F. WANGER,

DENTISTE

A L'HONNEUR d'informer ses amis et le public en général, de son retour en cette ville et reprendra sa pratique envers ceux qui lui accorderont leur confiance. 6 juin—6

METHODE JACOTOT

CHANGEMENT DE DOMICILE.—*ECOLE* tenue par Mr. et Mme. LEFOUILLON.

Rue de CRAPS, entre Marigny et Champs Elysées, précédemment, rue Champ-Elysées, entre d'Amour et Bons Enfans.—Le soir, les classes commencent à 7 heures et finissent à 9 heures, le dessin de plan et d'architecture y est enseigné, sans aucune augmentation de prix. 8 juin—7

A LOUER.—Le bureau no 5, rue Toulouse, s'adresser à l'encognure à
8 juin—3 ALEX HART & Son.

LE soussigné partant pour France pour être de retour au mois de novembre prochain, prévient le public qu'il laisse à M. J. Terrout rue Conti, sa procuration spéciale et le règlement de ses affaires pendant son absence.
9 juin—3 A. LACOUTURE.

AVIS.—La société existante sous la raison de GARDINER & WATSON étant dissoute à l'expiration de son terme, Chs. Gardiner reste seul chargé de liquider les affaires, de recevoir, de payer et de se servir de la signature sociale pour la due liquidation. CHS. GARDINER.
6 juin—6 ROMAN WATSON.

AVIS.—Les soussignés ont formé entr'eux une société commerciale pour se charger des affaires de commission en général, dans cette ville, à dater du 1er mai dernier. La raison de commerce est TAYLOR, GARDINER & Cie. Leur bureau leur sera pour le présent, rue du Commerce No. 93.
WM. R. TAYLOR,
6 juin—10 CHS GARDINER.

A LOUER.—La jolie maison de campagne ainsi que ses dépendances, située derrière le moulin, de l'autre bord de fleuve, vis à vis la presse à Coton de la Levée. S'adresser à J. B. Olivier de l'autre bord du fleuve, vis à vis les magasins à tabac. 8 juin—3

A LOUER

La belle et spacieuse maison, avec cuisine et autres bâtisses, écurie, et un grand jardin, situé sur la rue de la Commune, entre les rues St. Paul et Girod, étant la moitié de l'îlet occupé maintenant par Mr. Hens, convenable pour une famille, pension, académie, ou tout autre grand établissement. La possession sera donnée de suite, ou après le 1er juin courant. S'adresser pour les conditions à Mr. Hens, sur les lieux, ou à F. CHEVREMONT, Passage de la Bourse entre Conti et Bienville.
9 juin—9

BEURRE.—16 barillets beurre frais de l'Ouest, en débarquement de la goëlette Vandalia, que beaucoup de [illegible] magasin, [illegible] en vente par
LAVILLEBEUVRE & WALTON,
13 juin rue des Magasins no 17.

PERDU OU EGARE, vendredi soir 9 du courant, un jeune nègre nommé André, il a une cicatrice sur le ventre provenant d'une brûlure, et une blessure au pouce droit. Les capitaines de navires sont prévenus de ne pas recevoir le dit nègre à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur de la loi. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera rue St. Louis No. 100, [illegible].
13 juin

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Florence, Russell, Boston. [illegible] Merritt.
Navire Sabina, Sullivan, Havre, Roumage [illegible] Perbault.
Navire Rubicon, Rogers, Havre, [illegible] Berthet.
Navire Ch. Wharton, Rogers, Liverpool, J. D[illegible].
Barque King Philip, Humphrey, Boston, J. A. Barelli & Co.
Barque Jane, Ritchie, Liverpool, Holmes & Mills.
Barque Duang[illegible], Sicotle, Rotterdam, L. H. Gale.
Brick Susan, Harding, Philadelphie, J. Reed & Co.
Goëlette Washington, Jefferson, St. Marks, J. B. Stillwell & Co.
Bateau à vapeur Cumberland, Irwin, Nashville, Prion Johnson & Co.

Le 12 juin.
Navire Denmark, Bangs, Liverpool, H. C. Cammack
Brick Jane, Williams, Galveston, D. Marston
Goëlette Gen. De Kalb, McLean, Brazoria,
Goëlette Carolina, Davis, New Port, J. Reed & Co.
Goëlette Diadem, Jacques, Matamoros, J. G. Rollins
Sloop Energy, Schneider, Galveston, A. Capdeville & Co.
J. Millos

Arrivés.

Bateau de remorque Leonidas, Andrews, venant des Passes.
Goëlette Oscar, Dearborne, en 4 jours de Galveston, à G. Johnston.
Bateau à vapeur Claiborne, Barrett, de Vicksburg, au capitaine.

11 juin.
Bateau de Remorque Hudson, Laisel, venant des Passes.
Barque Hercules, Marks, en 36 jours de Philadelphie.
Bateau à vapeur Orleans, Griffith, en 5 jours de Galveston.
Bateau à vapeur Alice Maria, Pendleton, de Monticello, au capitaine.
Bateau à vapeur Washington, Streck, de Lafourche.
Bateau à vapeur John Randolph, Miller, de Nashville.

12 juin.
Bateau de remorque Porpoise, Davis, venant des passes.
Brick Carolina, Ramon Frenes, en 12 jours de la Havane.
Bateau à vapeur Columbus, Smith, de la Mobile; ayant conduit le brick Caroline de la Passe aux Loutres.
Bateau à vapeur John Linton, Reed, des Natchitoches.
Bateau à vapeur Invincible, Wright, de Cincinnati.
Bateau à vapeur Constellation, Robertson, de Nashville.
Bateau à vapeur Bunder Hill, Grier, de Manchester.
Bateau à vapeur Mariner, Strick, de Lafourche, au capitaine.
Bateau à vapeur Vandalia, Small, de St. Louis, au capitaine.

MEMORANDA.

Arrivé d'ici au Havre, le 16 avril, navire Mozart, Welch; 17, navire Hibah, Hammond.

Parti de Marseille pour ce port, 10 avril, l'Hercules, Andros.

MR Parlange nommé syndic de la faillite de A. B. Combe, ayant pris connaissance du bilan, vu que les marchandises du magasin du failli étaient portées à $2900, et ouï dire que les marchandises existant dans le magasin du failli étaient de très peu de valeur, s'est rendu avec Monsieur Langsdorff au dit magasin pour visiter les dits marchandises qu'ils ont reconnues être d'une valeur d'environ $150.

Comptable de chacun des articles du bilan il a nécessairement dû parler de l'énorme différence des $150 de marchandises existantes aux $2900 de marchandises du bilan.

A. B. Combe informé des observations du syndic à l'égard des dites marchandises est pour se justifier venu provoquer le syndic à son domicile, l'appelant menteur, lui dire qu'il mentait toujours et le traiter de la manière la plus outrageante. Après avoir reçu le cachet de à quelque outrage, A. B. Combe n'a pas encore demandé satisfaction; il s'est rendu au café Davis, a attendu Mr Parlange, a épié le moment où il causait avec ses amis, et lorsqu'il a vu le moment favorable pour le surprendre, il s'est précipité sur lui et s'est rendu auteur d'une scène des plus scandaleuses qui se soient vues depuis long temps à la Nouvelle Orléans.

La conduite de A. B. Combe ne peut être appréciée que par ses actes; et ayant porté sur son bilan $2900, montant de la valeur des marchandises de son magasin, il doit aux que ces marchandises y existaient, la seule réponse à faire aux observations de Monsieur Parlange était d'aller prendre le sheriff et des négociants respectables, de faire estimer les marchandises et de se faire justifier l'estimation.
13 juin—1 JN. LAMBERT.

VILLE DE BATH.

LES personnes qui ont acheté des terrains dans cette ville projetée et qui sont convaincues que les vendeurs n'ont pas rempli les conditions annoncées dans les papiers publics ainsi qu'au moment de la vente, sont invitées à se réunir mercredi 14 du courant, à 7 heures du soir dans le local de la loge Lafayette, rue des Ursulines entre Dauphine et Bourgogne. 13 juin—1

UN jeune homme arrivant de la Jamaïque et connaissant parfaitement la manufacture du sucre et du rhum, désire trouver un emploi de ce genre à la Louisiane; il peut donner de bonnes recommandations; en outre il parle anglais et français.

S'adresser au bureau de l'Abeille ou chez M. Girelieau, au café des Courtiers, encoignure Chartres et St. Louis. 13 juin—3

ON demande un jeune homme connaissant bien le commerce des marchandises sèches et qui puisse fournir de bonnes recommandations tant pour le caractère que pour la capacité. Sans cela il est inutile de se présenter. 13 juin—3

DEMANDE d'une personne accoutumée à soigner des enfants, pour accompagner une famille qui se rend en Europe. S'adresser par écrit à A. X. Z. au bureau de cette feuille. 12 juin—3

AUX CHARPENTIERS—Deux bons charpentiers trouveront un emploi permanent pour un espace de deux mois, en s'adressant au no. 31 rue de Chartres. 13 juin—6

LA société existante entre H. B. Skeels, et Lewis A. Reed, sous la raison Skeels & Reed, est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. Lewis A. Reed, est chargé seul de la liquidation des affaires de la dite société.

Nouvelle Orléans, le 11 juin 1837.
H. B. SKEELS,
LEWIS A. REED.

Le soussigné continuera les affaires pour son propre compte.
13 juin—3 LEWIS A. REED.

AVIS.—Il a été volé de chez le soussigné une montre en or, de fabrique française, portant [illegible] numéro 24, une récompense de $7 0. Une récompense de $50 sera donnée à celui qui ramènera le voleur.
ST. BERNARD SANTIAGO COLLADO.
13 juin—3

IL a été volé un enfant demeurant rue St. Philippe, No. 55, âgé de 8 ans, avait une robe [illegible], des bottines, cheveux [illegible]. Toute personne qui pourra donner des informations de ce petit garçon, recevra une récompense honnête. 13 juin—1

MAGASIN DE GROCERIE ET BUVETTE A VENDRE.

LE magasin ci dessus situé dans un bon endroit et fait beaucoup d'affaires, la vente est très peu de choses, il sera vendu à bon marché avec les comptoirs, tables etc. S'adresser par écrit à B. B au bureau de l'Abeille. 13 juin—1

Attention
ANDREWS & BROTHERS,

VENDENT à très bon marché des marchandises sèches, et reçoivent en paiement, les billets de presque toutes les banques qui ont suspendu, d'Alabama, Tennessee, Georgie, S. Caroline, Mississipi, Louisiane, Kentucky, Ohio et Illinois. Les marchands de la ville, et ceux de la campagne, et les consommateurs désirant acheter des marchandises sont invités à passer au no 19, rue de Chartres. 13 juin

LE soussigné ayant pris une maison plus commode, a transporté son établissement une porte plus bas qu'il ne se trouvait antérieurement, sous le nom de RESTAURANT DE LEVANTE, rue Ste. Anne, No. 10, entre les rues Condé et Levée. Le dit établissement est monté dans le genre moderne, et l'on y est servi avec ponctualité et très bien. Ceux qui désireront s'y adresser trouveront des mets bien préparés par un des meilleurs cuisiniers de cette ville. Le public sera servi à des prix les plus modérés.
13 juin—3 FRANCISCO LAGOS.

EL viejo firmado ha mudado, por mejor localidad su establecimiento una puerta mas abajo del anterior, titulado Fonda de Lebante, calle de Santana, no. 10, entre Condé y Levé. Dicho establecimiento esta montado a la moderna con el mejor aseo y puntualidad. La que tenga el gusto de ir a él hallaran un comida bien sazonada por uno de los mejores cocineros de esta ciudad, advertiendo al publico que sera con la mayor equidad y esmero el servicio.
13 juin—3 FRANCISCO LAGOS.

M. Aime à las dos de la tarde saldrá precisamente para Matamoros, la goleta Diadema, lo que se hace saber á los Señores que deben salir á bordo, para que esten puntuales y no haya lugar á reclamos de ninguna clase.
junio 13—1 JOSE PALOMO.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES,

LA méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux académies d'écriture, rue de Chartres, no. 8, Nouvelle Orléans; Broadway, no 189, New York, et rue Dauphine, Mobile.

On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préféreront.

On donnera aussi des leçons à des classes qui se formeront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. 13 juin

AVIS.—La société existante sous la raison de Phillips et Hart, est dissoute d'un mutuel accord. Les affaires de la dite société seront terminées rue de Bienville no 12.

Nouvelle Orléans, 1er juin 1837.
G. W. PHILLIPS,
13 juin HENRY HART.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ

Le 10 juin 1837.

Cette Institution tirera des checks sur Mobile à 1 pour cent d'escompte. Natchez à 1 pour cent d'escompte. Vicksburg 1 pour cent d'escompte.
JAMES B. MARKS,
13 juin faisant fonction de caissier.

G. R. STRINGER a transporté son bureau de change au no 5. rue Royale, maison de M. Musson, où il sera satisfait d'être employé par ses anciens amis et le public. 13 juin

AVIS.—Le soussigné a déjà annoncé à ses créanciers, que l'extrême difficulté qu'il a éprouvé de faire assurer ses marchandises, et que la crainte qu'il avait qu'elles ne fussent incendiées en préjudice des créanciers, l'avait disposé à leur offrir de vente au prix en marchandises.

J'ai trouvé dans la majeure partie, une bienveillance qui me dispose à continuer mon genre d'affaire à l'aide du quel j'espé ais satisfaire chacun d'eux; je m'occupais de la réalisation de cette idée consolante, lorsque tout à coup je fus poursuivi par un de ceux que je devais le moins attendre des poursuites, et comme cette circonstance inattendue a été suivie de quelques autres, je me vois dans la nécessité de faire vendre, mes marchandises et meubles à l'encan. La vente aura lieu sans réserve le 20 juin 1837 par M. J. B. Sauche à 10 1/2 heures du matin. Le reliquat du prix de vente sera déposé entre les mains de M. E. Carlaradiavocat, rue Condé no 32, pour être par lui remis à mes créanciers.

Nouvelle Orléans, le 6 juin 1837.
13 juin J. B. MICHON.

PERDU OU EGARE.—Un billet de la somme de vingt cinq mille piastres, daté du 13 avril 1836, tiré par Thomas Dixon, à l'ordre et endossé par le soussigné, payable trois ans après date, avec intérêt à sept pour cent par an, et assuré par hypothèque, par acte en l'étude de William Christy, not. pub. Comme ce billet a été annulé, avis est par le présent donné qu'il ne sera pas payé. On prévient avec instance, toutes les personnes relatives à ce billet, si on le trouvait, si on l'exige, sera payée à celui qui portera le billet.
H. C. CAMMACK.
13 juin

SOUVERAINS et billets de [illegible] Union, à vendre par G. R. STRINGER, [illegible]
13 juin

Ventes à l'Encan.

PAR HEWLETT & CENAS.

VENTE DE SYNDIC

IL sera vendu jeudi, 15 courant, à 10 heures du matin, au no 86, rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon, en vertu d'un ordre de la Cour de District, en date du 5 courant, sous la direction du syndic provisoire, les articles suivants, abandonnés par William Smith & Co à leurs créanciers, savoir:

Batterie de cuisine, meubles de maison;

Marchandises en magasin, consistant en graines de jardinage, confiseries et une variété d'articles divers.

Conditions, à la vente. 8 juin—3

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de Syndic.

MERCREDI, 14 courant, à midi précis, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade rue des Magasins, en vertu d'un ordre de la Cour de District, en date du 6 courant, et sous la direction du Syndic provisoire, les actions, &c. ci-après désignées, abandonnées par William Smith & Co. à leurs créanciers, savoir:

75 actions de la Banque de Consolidation d'Orléans,
20 [illegible] des Artisans et Négocians,
Le [illegible] Charbonnière et sa barge,
Le [illegible] Walter Scott,
Les [illegible] David et Jane,
Les [illegible] Pocheron et Venus,
2,000 cordes de bois, sur la propriété Tickfaw, de l'autre côté du lac,
9 beaufs, [illegible], sur la dite propriété. Conditions à la vente. 8 juin—3

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de Syndic.

IL sera vendu, le mercredi, 14 courant, à 4 heures et demie du soir, au dépôt situé rue Simon, entre les rues Julia et St. Joseph, en vertu d'un ordre de la Cour de District, en date du 6 courant et sous la direction du Syndic provisoire, les marchandises suivantes, abandonnées par William Smith & Co. à leurs créanciers, savoir:

300 cordes de bois,
8 [illegible] charbon, harnais, selles, brides, &c.
Conditions, à la vente. 8 juin—3

PAR BACH & CALHOUN, HEWLETT & CENAS, & ISAAC L. McCOY.

AVIS.—MM. J. B. Morgan et C. Delabouessaye, n'ayant pas rempli les conditions de la vente de certains terrains ci-après désignés, dont ils se sont rendus adjudicataires à l'encan, le 29 mars dernier, ledits terrains seront revendus à l'enchère, mercredi 14 juin, à midi, à la bourse de l'Arcade, par MM. Bach et Calhoun, Hewlett & Cenas, & Isaac L. McCoy, encanteurs, aux risques et péril et pour compte desdits Morgan & Delabouessaye.

Désignation des terrains.

Tous les terrains ci-dessus mentionnés sont situés dans l'îlet connu sous le nom de "Ewing Polly", borné par les rues Front, Bienville, Nouvelle-Levée et Suzette. Les terrains No. 14, 15 et 16 sont contigus et sont situés sur la rue Benjamin, entre les rues Nouvelle-Levée et Front, mesurant chacun 24 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Les terrains No. 33 et 34 sont situés sur la rue Suzette, entre Nouvelle-Levée et Front, mesurant chacun 21 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Conditions. Un sixième à 6 mois, du 29 mars dernier, sans intérêt, avec le privilège d'étendre ce crédit à 9 mois, en ajoutant 6 pour cent d'intérêt. le 3 derniers mois, et la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 années, portant intérêt à 6 pour cent à dater du 29 mars dernier, pour billets consentis et endossés à la satisfaction des vendeurs, distribués en coupons à leur convenance et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente par devant W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 2 juin—10

POUR ALEXANDRIE, NATCHITOCHES,

Et tous les ports intermédiaires sur la rivière Rouge.

Le bateau à vapeur, rapide et fin marcheur JOHN LINTON, capitaine J. W. Reed, partira pour les lieux ci-dessus désignés, mercredi 14 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Bienville, ou à KIMBALL & POMROY,
13 juin Nouvelle Levée no 6.

Pour Louisville et Cincinnati

Le bateau à vapeur bon marcheur, et tirant peu d'eau, INVINCIBLE, capitaine G. R. Wright, est prêt à recevoir du fret, pour les ports ci-dessus, et les ports intermédiaires, et partira vendredi 16 du courant, à 6 heures après midi. Pour fret et passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Bienville, ou à
JOSEPH LANDIS et Co.
13 juin [illegible] rue Poydras.

POUR NEW YORK.—Nouvelle Ligne
(*Devant partir jeudi 15 du courant.*)

Le navire KENTUCKY, capitaine Bunker, ayant été véritablement bien reçu, partira positivement comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au bas du marché aux légumes, ou à
FRANKLIN & AMES,
13 juin no 55 rue Camp.

POUR NEW-YORK.

Devant partir le 20 du courant—Nouvelle ligne de Paquebots.

LE navire ORLEANS, cap. S. Sears, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas du marché aux Légumes, ou à
FRANKLIN & AMES,
13 juin Rue de Camp No 55

POUR PHILADELPHIE.—17 Courant.

Le navire paquebot CHESTER, capitaine Wm. Weller, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis l'îlet de la Monnaie, ou à JAMES REED & Co.
13 juin rue Royale No. 35.

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain, CLARISA ANDREWS, capitaine Thompson, partira sous peu, pour fret de quelques balles, s'adresser à
H. C. CAMMACK & Co.
13 juin

POUR PANSACOLE.

La goëlette neuve, Alexander, capitaine Lamb, partira pour le port ci-dessus, jeudi le 15 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au nouveau Bassin, ou à
HEFFORD & SORGENFREY,
13 juin rue Poydras No. 19.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le Bataillon prendra les armes cet après-midi à 5 heures précises, pour rendre les honneurs funèbres au camarade Paul Baëza. Les capitaines des autres corps [illegible] sont priés d'envoyer un peloton [illegible].

Rendez-vous à la Bourse.
13 juin SCHREIBER, Adj. M.

A LOUER.—Une jolie maison de maître, très commode, située sur le chemin du Bayou, à peu de distance de la rue des Remparts, composée de 9 appartemens avec cuisine, écurie, jardin, etc. S'adresser pour le prix, et les conditions à M. MAHER,
13 juin no 16, rue Poydras.

MARCHANDISES DE FANTAISIE

LES soussignés, viennent de recevoir par les derniers arrivages [illegible] assortiment de brosses à [illegible], miroirs pour la toilette, lignes à pêcher, peignes [illegible], cartes à jouer, rasoirs de Washington, pompes [illegible], corde blanche, ficelle, bourses, couteaux [illegible] avec devise, bracelets pour dames [illegible].
POLLARD & GREEN
13 juin rue de Chartres no. 53.

TOILE D'EMBALLAGE forte, de Dundee, de la première qualité, en vente par
COIT & CO.
13 juin 20, rue de la Douane.

PEINTURE.—50 barillets peinture verte, blanche et noire, à vendre par COIT & CO.
13 juin 20, rue de la Douane.

MAQUEREAUX & HUILE.—200 barils maquereaux No. 3, 12 barriques huile de sperme pure, en débarquement du brick Smartson, à vendre par
ROBERT H. WHITE.
13 juin 34, rue Gravier.

130 BARILS Porc, 120 barillets de Saindoux, 50 barils de Wiskey, 60 barils de Farine, 4 barillets de Farine de Maïs, 4 1/2 barils de Bœuf, en débarquement du chaland, à vendre par
O. DORSEY,
13 juin 44, rue Nlle. Levée.

EN DEMANDE.—Or et Argent monnayés, par ROBINSON & Co.,
13 juin 63, rue du Camp.

OR et argent monnayés, doublons en demande, par G. R. STRINGER,
13 juin no 5 rue Royale.

FARINE.—300 barils de Farine superfine à vendre par ROBERT H. WHITE,
13 juin rue Gravier No. 31

BILLETS des banques du Mississipi, achetés à [illegible] pour cent, et billets des banques de l'Alabama, achetés à huit pour cent d'escompte, par
G. R. STRINGER,
13 juin no 5 rue Royale.

JAMBONS.—70 boucauds, récemment reçus et à vendre par G. DORSEY,
13 juin 44, Nouvelle Levée.

VINS de Madère, Muscat, Oporto, Sauterne, St Julien Medoc etc., à vendre par
LEBLANC & HAYDEL
13 juin

VIN DE MADERE DES INDES—2 pipes et 64 caisses d'une et deux douzaines chaque; 10 dames jeannes du, d'une qualité supérieure, [illegible], à vendre par P. H. GALLWEY,
13 juin 91, rue de la Commune.

EAU DE VIE DE PECHES.—14 barils en magasin, à vendre par
13 juin P. H. GALLWEY, 31 rue Commune

SUCRE.—25 boucauds, première qualité, en débarquement du bateau à vapeur Washington; 25 do. en magasin, à vendre par
13 juin P. H. GALLWEY, 31 rue Commune.

WHISKEY DE MONONGAHELA—76 barils en magasin, à vendre par
13 juin P. H. GALLWEY, 31 rue Commune.

GENIEVRE et Eau de vie—Un petit lot, à vendre par COIT & Co.
13 juin rue de la Douane, No. 20.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Présent l'honorable C. Maurian juge—no 9730—Bertrand Combe, contre ses créanciers—La cession des propriétés faite par le pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné que ces derniers s'assemblent dans un bureau de l'étude de Félix Grima, not. pub. jeudi 22me jour de juin 1837, afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et que toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
ARMAND PITOT,
13 juin—3 Greffier.

VENTE PAR LE SHERIFF.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie [illegible], il sera vendu au magasin du shériff, rue d'Orléans entre les rues Bourbon et Royal, le vendredi le 16 courant, à 5 heures de relevée.

Un grand assortiment de meubles consistant avoir: un piano forte, sofas, bureaux, buffets, chaises, miroirs, tables en acajou et communes, bois de lits, tapis de différentes qualités, chandeliers, vaisselle, [illegible] divers articles pour l'usage d'une maison.

Le même jour à la même heure [illegible], il sera vendu [illegible] rues de Chartres et St Louis, le terme d'un bail, qui expirera le premier mai [illegible] prochain, d'une belle maison [illegible] rue Bienville. S'adresser au bureau du shériff. Saisie à la poursuite de M. W. Hoffman contre C. M. Hogg.

Conditions de la vente.

Le [illegible] comptant.

Pour la somme payable à l'expiration [illegible].
FRED BUISSON,
13 juin Shériff.

COUR DES PREUVES.—Succession de Edward H. Fanning [illegible] la Cour des Preuves, [illegible] de la Nouvelle Orléans, l'[illegible] Lettres de Curatelle [illegible] John F. Manning, [illegible] par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire [illegible] cette demande [illegible] tout droit [illegible].

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
13 juin Reg. des Testamens.